

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2024.01.06**      **MJC – CA ET COMMISSION MIXTE – REMPLACEMENT D'UN  
REPRÉSENTANT**

(Rapporteur : Daniel FABRE)

Nomenclature : 5.3 : Désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2020.04.21 en date du 12 juin 2020 portant constitution :

d'une commission mixte et de la détermination de ses représentants, présidée par le Maire ou son représentant et composée de :

- Madame Aurélie PETIT, Maire-Adjointe en charge de la Culture et Patrimoine
- Madame Marie-Christine SEYTIER, Conseillère Municipale
- Madame Marie-Pierre MEYZONNY, Conseillère Municipale désignée par délibération n° 2022.01.02 en date du 04 mars 2022 en remplacement de Madame Gaëlle FABBRI.

et de la désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la MJC conformément aux statuts de l'Association soit :

- Madame Aurélie PETIT, Maire-Adjointe en charge de la Culture et Patrimoine

Suite à la démission de Madame Marie-Christine SEYTIER au poste de représentante de la Commission Mixte de la MJC, il convient de procéder à son remplacement.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DÉSIGNER** en qualité de représentant auprès de la Commission Mixte de la MJC :

Représentant
Liliane FALCON

2. **DE DIRE** que les autres membres restent inchangés.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001 210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_06-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

2